Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 106 (1980)

Heft: 17

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ingénieurs et architectes suisses 21 août 1980

Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Société de Banque Suisse, Lausanne	Agrandissement et transformation	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, ayant leur domicile ou leur siège social dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1978 ou architectes ressortissants vaudois, quel que soit leur domicile.		1/80 B2
Stadt Biberach a.d. Riss, BRD	Ideenwettbewerb Kaufhaus Staigerlager	Alle freischaffenden, beamteten und angestellten Architekten, die am Tage der Auslobung im Zulassungsbereich ihren Wohn-, Geschäfts- oder Dienstsitz haben. Studierende sind nicht zugelassen. Ausführliche Teilnahmebestimmungen: Heft 12/1980, S. 251		
Int. Bauausstellung Berlin 1984	Wohnen in der Friedrichsstadt, int. städtebaulicher Wettbewerb	Alle freischaffenden, beamteten und angestellten Architekten, die zur Führung der Berufsbezeichnung Architekt berechtigt sind, ferner Absolventen von entsprechenden Hoch- und Fachschulen, Studenten sind nicht zugelassen	3. Sept. 80	
Baudirektion des Kantons Zürich, Tiefbauamt	Rheinbrücke bei Eglisau, IW	Ingenieurbüros mit Niederlassung im Kanton Zürich seit mindestens dem 1. Januar 1979 sowie Arbeitsge- meinschaften solcher Firmen. Der Beizug eines oder mehrerer Architekten oder Fachberater ist gestattet, doch müssen diese die gleichen Bedingungen erfüllen	5. Sept. 80	
Schulgemeinde Amriswil	Neubau der Realschule Amriswil, PW	Alle selbständig erwerbenden Architekten mit Geschäftssitz im Kanton Thurgau seit dem 1. Januar 1979		
Gemeinde Pratteln	Gestaltung des Prattler Ortskernes, IW	Fachleute, die seit mind. dem 1. Jan. 1979 in den Kantonen Basel-Land oder Basel-Stadt Wohn- oder Geschäftssitz haben sowie Fachleute, die im Kanton Basel-Land heimatberechtigt sind	16. Sept. 80	
Comune di Bellinzona	Ristrutturazione urbana di Piazza del Sole Comune di Bellinzona (a duo fasi)	A chi è inscritto all'albo OTIA, ramo architettura. Tutti gli architetti di nazionalità svizzera oppure aventi il domicilio civile o professionale in Svizzera e che sono: a) diplomati da una scuola politecnica federale o da scuole svizzere o estere equivalenti, oppure b) inscritti al REG degli architetti.	(16 giugno 80)	9/80 B34
République et Canton de Genève	Dépôt et centre administratif des Transports publics genevois	Ouvert à tout architecte domicilé à Genève depuis le ler janvier 1978 et propriétaire d'un atelier d'archi- tecture depuis cette même date, ainsi qu'à tous les ar- chitectes genevois quel que soit leur domicile et éga- lement proprietaire d'un atelier d'architecture depuis le ler janvier 1978		
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Bâtiment pour les Archives cantonales vaudoises à Dorigny, PW	Architectes autorisés à pratiquer leur profession et domicilies dans le canton de Vaud avant le 1er jan- vier 1979	30. Sept 80	
Organisation de la confrontation des projets d'étudiants, XIVe Congrès de l'UIA à Varsovie	Réhabilitation d'un petit ensemble dans un environnement urbain dégradé	Etablissements d'enseignement supérieur d'architecture et leurs étudiants	1. Okt. 80 (30. Juni 80)	
Gemeinde Köniz	Primar- und Sekundarschulanlage, PW	Architekten mit Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Jan. 1980 in der Gemeinde Köniz	3. Okt. 80	
Stadt Wädenswil	Hafenanlage für die Kleinschiffahrt, PW	Fachleute mit Geschäftsdomizil oder Wohnort seit dem 1. Januar 1980 im Bezirk Horgen	3. Okt. 80	
Service des bâtiments de l'Etat du Valais	Bâtiment de police, Monthey	Les architectes établis dans le canton du Valais depuis le 1er janvier 1980 ainsi que les architectes bourgeois d'une commune valaisanne et établis en Suisse		13/80 B54
Gemeinde Herisau	Abschlussklassen-Schulhaus, PW	Architekten, die Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Jan. 1978 im Kanton Appenzell-Ausserrhoden, Bezirk Hinterland, haben	27. Okt. 80	
Stadtrat von Zürich	Überbauung des Selnauareals, PW	Alle im Kanton Zürich heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen Fachleute (Wohn- oder Geschäftssitz)		
Commune de Grône/VS	Construction d'une maison de commune, PW	Architectes ayant leur domicile professionnel ou privé dans le District de Sierre depuis une date antérieure au 1er janvier 1980	28. Nov. 80 (5. Sept. 80)	15-16/80 B64

Nouveaux dans cette liste

Centre scolaire, PW Commune de Montana

Architectes, ayant leur domicile professionnel dans 2. Feb. 80 le Canton du Valais depuis une date antérieure au 1er (26. Sept. 80)

janvier 1980, ainsi que les architectes bourgeois d'une commune valaisanne domiciliés en Suisse. Pour participer, les architectes doivent être inscrits au Registre suisse A ou B ou avoir une expérience

professionnelle équivalente

17/80 B 66

Carnet des concours

Centre scolaire à Montana-Village

Ouverture

La commune de Montana ouvre un concours de projets pour la construction d'un centre scolaire à Montana-Village. La Commune invite tous les architectes ayant leur domicile professionnel dans le canton du Valais depuis une date antérieure au 1er jan-vier 1980 à lui présenter un projet, ainsi que les architectes bourgeois d'une commune valaisanne domiciliés en Suisse. Pour participer les architectes doivent être inscrits au Registre suisse A ou B ou avoir une expérience professionnelle équivalente. Les inscriptions envoyées par

écrit seront enregistrées par le jusqu'au Bureau communal 26 septembre 1980 (date du timbre postal faisant foi). Les documents et fonds de maquette leur seront remis contre paiement d'un montant de 100 francs. Avant de s'inscrire, les intéressés ont la possibilité d'acquérir le programme du concours au Bureau communal

pour le prix de 5 francs. Le jury chargé d'examiner et de classer les projets présentés est composé de cinq membres et d'un suppléant, ainsi que d'experts à voix consultative : Président: Bernard Attinger, architecte cant.; Membres: Vincent Mangeat, arch. EPFL-SIA, Nyon; Arnold Meichtry, arch. ETS, Genève; Jean-Louis Rey, conseiller communal, Montana-Village; Jérémie Robyr, viceprésident de la Commune, Corin; Suppléant: Jean-Pierre Braune, arch. ETS, Sion.

Le jury dispose : d'une somme de 26 000 francs pour l'attribution de cinq ou six prix; d'un montant de 4000 francs pour l'achat éventuel de projets intéressants non primés.

Les concurrents ont la faculté de demander par écrit et anonymement des renseignements (questions) complémentaires au Service cantonal des Bâtiments, à Sion, avec mention « Concours Montana » jusqu'au 24 octobre

Les projets devront être remis, non pliés, pour le 2 février 1981 à 18 heures. Ils devront être envoyés, par la poste, sans indication d'expéditeur, à l'adresse suivante: Service cantonal des Bâtiments, Etat du Valais, 1950 Sion.

Programme: La commune de Montana projette la construction d'un centre scolaire destiné:

- à l'enseignement primaire
- à la pratique du sport scolaire en salle de gymnastique
- à abriter les locaux de protection civile, utilisables comme salles de réunion.

Ecole primaire pour filles et garçons: 4 salles de classe; 1 salle de travaux manuels filles; 1 salle de travaux manuels garçons; 1 salle des maîtres; 1 local bibliothèque; 2 salles de classe supplémentaires.

Locaux annexes: 1 appartement de concierge; 1 hall d'entrée; une place de récréation, jeu et sport comportant au moins une surface plane de 800 m2, de forme rectangulaire, est à prévoir, équipée d'éléments de gymnastique et d'agrément; 1 salle de gymnastique de $12 \text{ m} \times 24 \text{ m} \times 6 \text{ m}$; 1 scène avec une profondeur maximale de

Prix Interassar 1980

L'Interassar, intergroupe des associations d'architectes de Genève (AGA, FAS, SIA) attribue chaque année un prix aux auteurs d'un objet d'architecture exemplaire construit dans la région genevoise. L'objectif de ce prix est de faire prendre conscience au public du problème que pose la qualité de l'environnement bâti ainsi que d'élargir les critères de jugement du public et de lui faire connaître le travail de l'architecte.

Le jury est choisi parmi les associations d'architectes et les personnes intéressées par l'architecture. Il fixe chaque année lui-même les critères de son choix.

Cette année, le jury est composé de :

MM. Pierre Andrey, architecte SIA, Genève, président; Rino Brodbeck, architecte FAS, Genève; Tita Carloni, architecte FAS, président de l'EAUG, Genève; Jacques Gubler, chargé de cours histoire de l'architecture à l'EPFL, Lausanne; Anthony Krafft, éditeur OEV et rédacteur, Lausanne; Michel Parrat, architecte SIA, Genève; Roger Zufferey, architecte AGA, Genève.

Le jury a attribué à l'unanimité le Prix 1980 à l'Ecole primaire des Pâquis réalisée par Jean-Jacques Oberson, architecte à Genève.

Congrès

Initiation aux bases statistiques de l'assurance de la qualité

Lausanne, 22-26 septembre 1980 Le contrôle statistique constitue un aspect important de l'assurance de la qualité. C'est pour cette raison que les futurs experts de la qualité devront être initiés à la manière de penser particulière dans le domaine de la statistique, c'est-à-dire à ses bases et à ses méthodes. En outre, les participants recevront un aperçu des domaines de travail les plus courants du contrôle statistique de la qualité.

Le participant sera initié aux termes de base du domaine de la qualité, du calcul des probabilités, du contrôle statistique de la qualité et de la statistique technique. Les connaissances suivantes seront acquises: établissement des catalogues de défauts et des spécifications de contrôle, calcul de la valeur d'identité pour la répartition de contrôle et de mesure, établissement et évaluation des diagrammes de fréquence, évaluation graphique des résultats de emploi des plans mesure, d'échantillonnage, établissement, emploi et évaluation des cartes récapitulatives de défauts et des cartes de contrôle (avec et sans limites de tolérance).

Programme détaillé et inscription: secrétariat de l'ASPQ, case postale 2613, 3001 Berne (tél. 031/22 03 82).

« Tecnomin »

Lima (Pérou), 14-23 novembre 1980

Cette foire-exposition internationale de l'équipement minier est organisée par la Feria Inter-nacional del Pacífico, à Lima (Pérou).

Un catalogue de solutions sera étudié pour les problèmes sou-levés et publiés dans un dossier. Documentation et informations à l'Office suisse d'expansion commerciale, Stampfenbachstrasse 85, 8035 Zurich (tél. 01/60 22 50, télex 53 111. Mme Susi Gerber).